

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2018
Date d'affichage : 17 septembre 2018
Nombre de conseillers en exercice 24
Présents 15
Votants 18

Étaient présents : Mesdames CÔME, BENNEVAULT, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER, TERRENERE
Messieurs BOURSE, DESJONQUERES, HEROUX, LAMOUREUX, LE TERRIEN, ROBERT, MANS, SAUVE, TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BARROUX, BERANGER, DURAND
Messieurs COUSSEAU, GASTINE, DE NORAY, FORTIN, LOMBARD, TURMINEL

Procurations : Mme DURAND donne procuration à Mme CÔME
M COUSSEAU donne procuration à Mme NIEPCERON
M FORTIN donne procuration à M LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Mme NIEPCERON est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation unanime du dernier compte-rendu de la séance du 29 août 2018

D 2018-09-85 – Présentation par Frédéric Nicolas, Directeur d'Orange, du service 4G

Pour faire suite à l'ouverture récente du service 4G sur l'antenne de Beaumont-Louestault (secteur Beaumont), Monsieur Frédéric Nicolas, Directeur d'Orange présente les nouveaux services que la 4G apporte aux habitants de la commune qui disposent d'un abonnement mobile chez Orange.

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu le plan de déploiement de la fibre optique pour le haut débit. Ce document a été élaboré par l'entreprise Val de Loire Numérique et envoyé par la communauté de communes de Gâtine Choisille Racan.

Dans ce document il y est fait état du déploiement de la fibre en 2022 sur Beaumont et 2020 sur Louestault. Choix effectué par Val de Loire Numérique et non les élus de Beaumont-Louestault.

D 2018-09-86 – Extension d'assainissement collectif à Louestault – demande de subvention

Dans le cadre de l'attribution de fonds de concours pour l'année 2018 aux communes membres de la CCGCPR et afin de constituer un dossier complet de demande de subvention pour l'extension de l'assainissement collectif à Louestault, il est nécessaire de délibérer afin de solliciter ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Gâtine Choisille-Pays de Racan en vue de participer au financement de l'extension de l'assainissement collectif à Louestault à hauteur de 30 000 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

D 2018-09-87 – Site internet – choix du prestataire

Madame Côme remercie Michel Le terrien pour la création du site internet de Beaumont et sa contribution au fonctionnement de ce site jusqu'à maintenant.

Elle présente ensuite au Conseil Municipal le devis de la création du nouveau site internet par Monsieur Cartier, retenu par la commission communication.

Elle expose le récapitulatif financier du site de base d'un montant de 2 825 € et explique qu'il y a possibilité de prendre des fonctionnalités supplémentaires sous forme de Pack selon le tableau redistribué en séance.

L'abonnement mensuel avec Monsieur Cartier serait de de 56.80 €.

- Hébergement serveur, 13.90 €
- Contrat de maintenance, 39 €
- Sauvegarde une fois par mois, 3.90 €

Madame le Maire précise qu'actuellement nous payons 50 euros par an auprès de notre hébergeur OVH pour le site internet de Beaumont mais il n'y a **ni maintenance ni sauvegarde possible**.

Et nous payons 180 € par trimestre pour le site internet de Louestault.

Le conseil municipal demande à ce que les paiements démarrent à partir de janvier 2019 où ils seront budgétisés. Par ailleurs le contrat avec le prestataire de service du site internet de Louestault sera dénoncé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création du nouveau site internet pour un paiement 2019.
- ACCEPTE le récapitulatif de base et l'abonnement mensuel pour un engagement sur 1 an.

D 2018-09-88 – avenant Tardits pour la 2^{ème} tranche des travaux de commerces

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant Tardits pour la 2^{ème} tranche des travaux de commerces déjà chiffré dans le programme général
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y référant.

D 2018-09- 89– renouvellement exploitation de la carrière au lieu-dit « les Pièces de la Haute Barde »

Jean-Paul Robert quitte la salle du conseil étant propriétaire des terrains.

La société St Georges Granulats sollicite un avis favorable sur les propositions de remise en état des terrains cadastrés section ZS n°2 et 7pp afin de renouveler l'exploitation de la carrière au lieu-dit « les pièces de la Haute Barde » à Beaumont-Louestault.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de l'exploitation de la carrière
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

D 2018-09-90– approbation du rapport annuel du délégataire 2017 SUEZ

Madame le Maire explique à l'ensemble des membres présents que dans le respect de la réglementation en vigueur, le rapport annuel du délégataire 2017 SUEZ doit être approuvé par le conseil.

Vincent Desjonqueres note à la page 7 une forte influence des gens du voyage sur l'eau.

Concernant le réservoir du château d'eau qui sera mis en sécurité sur deux ans.

SUEZ doit débiter les travaux de terrassement et suivant le budget 2019 on attaquera les travaux pour le réservoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le rapport annuel 2017 de SUEZ

D 2018-09-91– Convention « Présence Verte » pour la commune nouvelle

Il en existe déjà une sur les communes déléguées de Louestault et Beaumont-la-Ronce mais une nouvelle convention doit être prise pour la commune nouvelle.

« Présence Verte » est une convention de partenariat pour la promotion de la téléassistance des personnes par les collectivités territoriales d'Indre et Loire. Elle vise à favoriser l'accompagnement à domicile des personnes en situation fragile ou d'isolement.

La commune s'engage :

- à faire connaître le service de téléassistance en réalisant au moins une fois par an une action de communication en direction de ses administrés selon les moyens à sa disposition (bulletin municipal, affiches, dépliants, mailings, réunions d'informations...)
- à recueillir et à transmettre à Présence Verte Touraine toute demande d'adhésion au service de téléassistance des personnes Présence Verte
- à assister les personnes concernées en les aidant à compléter leur dossier d'adhésion, dossier qu'elles transmettent à Présence Verte Touraine en échange d'une réduction pour les adhérents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention « Présence Verte »
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant

D 2018-09-92– numérotation des habitations aux lieux-dits de Beaumont-Louestault en vue de la fibre optique

Suite aux documents fournis par l'ADAC et afin de pouvoir procéder au numérotage des lieux-dits de Beaumont-Louestault il est nécessaire de prendre un arrêté du maire fixant les numéros des habitations (un arrêté par rue fixant les numéros en se référant à un plan de situation à annexer à l'arrêté)

Le répertoriage de la numérotation des lieux-dits sur la commune déléguée de Louestault a été effectué

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de numéroté les habitations aux lieux-dits de Beaumont-Louestault
- NOMME tous les conseillers responsables du répertoriage de la numérotation des lieux-dits sur la commune déléguée de Beaumont par quartier. Monique Terrenere et Guy Gastine seront les responsables de cette commission.

D 2018-09-93–numérotation et dénomination de rue et du lotissement « les hauts de la Choisille II »

Deux propositions sont possibles :

1. Une nouvelle numérotation des « Hauts de la Choisille II »
2. Une continuité dans la numérotation des « Hauts de la Choisille »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE, selon la proposition n°2 de numéroté, dénommer la rue et le lotissement « les Hauts de la Choisille »
- NOMME Monsieur Jean-Paul Robert responsable de la numérotation.

D 2018-09-94– numérotation et dénomination de rue et du lotissement « l'Encloitre »

Il est proposé de nommer la rue « impasse des Bleuets »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de dénommer la rue « impasse des Bleuets »
- ACCEPTE de numéroté la rue et le lotissement « l'Encloitre »

- NOMME Monsieur Christophe Tartaret responsable de la numérotation et de la dénomination de rue et du lotissement « l'Encloitre »

L'entreprise Bodin située dans la zone d'activité (ZA) « la Borde » à Beaumont-Louestault demande au conseil municipal de délibérer pour créer une adresse postale pour ses nouveaux bureaux : 1 « la Borde ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de créer une adresse postale « 1 la Borde 37360 Beaumont-Louestault »

D 2018-09-95– Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs

Madame le Maire fait part d'une demande du syndicat professionnel « jeunes agriculteurs » souhaitant un dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Il est précisé qu'un dégrèvement de 50 % est déjà pris en charge par l'Etat et que cette demande porte sur les 50 % restants, pouvant aller de 1 à 5 ans.

Vu l'article 1639-A bis du Code général des Impôts

Vu l'article 147-00 bis du Code général des Impôts

VU les articles D343-9 à D343-12 du Code Rural et de la pêche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur la part intercommunale pour 2 années, sur les parcelles non bâties exploitées par un jeune agriculteur répondant aux conditions de l'article 1647-00 bis du code général des Impôts.

D 2018-09-96–exploitation de la licence IV

Les dates de fonctionnement de la buvette de la licence IV sont arrêtées comme suit :

Du 15 octobre au 19 octobre

Les tarifs de 2017 sont reconduits pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'ouverture de la buvette du 15 octobre au 19 octobre 2018.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Organisation des 11èmes journées de Racan
- SIEIL : enfouissement des réseaux. Les subventions diminuent, passent à 80 % et risquent de diminuer encore.
- Programme sobriété énergétique, possibilité de bénéficier de subventions de 50 000 € avec l'ALEC
- CAUE-ADAC rendez-vous avec Mme Pages le 10 octobre à 10h00 pour le projet d'extension de l'école
- Personnes référentes pour le PIJ (Point information jeunesse) : Alisson Nieperon
- Caves de la rue de la Poterie
- Association des sinistrés d'Indre-et-Loire : AG le 7 octobre
- Sainte Barbe 2018 : invitation des conseillers municipaux le 24 novembre 2018
- Nouvelle caserne des pompiers : attente de la sortie du PPI décidé par le SDIS

Clôture de la séance à 21h52

Prochaine réunion de conseil fixée le jeudi 25 octobre, à 19h00.